



## Echanges de terrains entre la commune de Château-Ville-Vieille et Mme MOUTTE Catherine

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2018-61 du 17 décembre 2018

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la délibération susvisée relative au déclassement et à la désaffectation de la voie communale entre la parcelle L 911 et L 908 afin de procéder à un échange de terrain avec Mme MOUTTE Catherine.

Le plan de division étant effectué et les nouvelles parcelles numérotées, il y a lieu de procéder à l'échange de terrain tel qu'il est défini sur le plan de division annexé à la présente délibération.

Il est donc convenu que les parcelles L 2215 d'une surface de 5 m<sup>2</sup> et L 2220 d'une surface de 70 m<sup>2</sup> appartenant à la commune de Château-Ville-Vieille soient échangées contre la parcelle L 2216 d'une surface de 8 m<sup>2</sup> appartenant à Mme MOUTTE Catherine.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté par 6 pours, 1 contre et 3 abstentions**

- **APPROUVE** l'exposé du maire.
- **ACCEPTE l'échange des parcelles** L 2215 d'une surface de 5 m<sup>2</sup> et L 2220 d'une surface de 70 m<sup>2</sup> appartenant à la commune de Château-Ville-Vieille contre la parcelle L 2216 d'une surface de 8 m<sup>2</sup> appartenant à Mme MOUTTE Catherine tel qu'il est défini sur le plan de division annexé à la présente délibération.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte à intervenir ainsi que tous les documents s'y rapportant
- **PRECISE** que les frais de notaires incomberont à la commune de Château-Ville-Vieille

Le Conseil Municipal approuve cette résolution parce que déjà décidée dans son principe par le Conseil Municipal précédent, mais avec réserve compte tenu des conditions particulières qui y sont rattachées et qui mettent à la charge de la commune l'ensemble des frais de la transaction.

Séance levée à 20h00

Le Maire  
**Jean-Louis PONCET**

